



Case postale 112 - 1530 Payerne

Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26
Fax 026 662 65 27

Au Conseil communal
de et à
1530 Payerne

Payerne, le 21 juillet 2023

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

1. Vente du hangar à véhicules prévu sur Aéroport (préavis n° 12/2021)

Le projet selon le préavis n° 12/2021 « Aménagements aéroportuaires sur Aéroport I, dégivrage des avions sur le tarmac et hangar à véhicules » ne s'est pas réalisé comme prévu. Pour mémoire, il s'agissait notamment de l'implantation d'un hangar sur l'Aéroport, récupéré gratuitement auprès de Armasuisse, démonté et reconstruit aux frais de la Commune. Il bénéficiait surtout à l'activité aéroportuaire pour Speedwings qui au final y a renoncé pour des raisons de coûts.

Dans ce contexte, le hangar désormais sans affectation est stocké auprès de la société Stephan à Givisiez moyennant le paiement d'un loyer pour l'usage des supports de stockage.

La Municipalité a examiné différentes options de réutilisation de ce hangar pour les activités communales. Il pouvait effectivement convenir à l'exploitation de l'aéroport mais ne convient que très peu pour du stockage ou d'autres activités pour la Commune. Ce bâtiment n'offre aucun avantage dans le programme d'autres projets d'aménagements notamment pour le Bâtiment des Services d'Exploitation ou les locaux du secteur Parcs et Promenades. En effet, sa hauteur demeure faible et une surélévation en maçonnerie représente un surcoût inutile en regard à la construction d'une halle au modèle actuel.



De ce fait, la Municipalité a pris la décision de mettre en vente ce bâtiment dont elle n'a pas l'utilité. Le prix de vente maximum est calculé au prorata des dépenses déjà effectuées dans le cadre du démontage et stockage de cette halle. La Municipalité produira ces prochains jours des annonces de vente dans les médias usuels. Elle tiendra le Conseil communal informé des suites de cette affaire.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



E. Küng



La Secrétaire :



C. Thöny